



Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations



**The International Treaty**  
ON PLANT GENETIC RESOURCES  
FOR FOOD AND AGRICULTURE

## **Deuxième cycle de rapport**

# **Rapport sur la mise en œuvre du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA)**

# **MALI**

**24/03/2021**

# Deuxième rapport sur l'Application du TIRPAA

## **Systeme de presentation des rapports en ligne sur l'Application du Traite international sur les ressources phytogenetiques pour l'alimentation et l'agriculture.**

Conformément à l'Article 21 du Traité international, l'Organe directeur a approuvé, à sa quatrième session, les procédures d'Application qui comprennent, entre autres, des dispositions sur le suivi et la présentation des rapports : Résolution 2/2011.

Selon les procédures d'application du Traité, chaque Partie Contractante doit soumettre au Comité d'Application, par l'intermédiaire du Secrétaire, un rapport sur les mesures qu'elle a prise pour s'acquitter de ses obligations en vertu du Traité. Ce système de présentation des rapports en ligne facilite la présentation de ces informations sous forme électronique.

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires concernant le rapport sur l'application ou l'utilisation du système en ligne, veuillez visiter le site web du Traité ou contacter le Secrétariat à : [PGRFA-Treaty@fao.org](mailto:PGRFA-Treaty@fao.org)

## **Informations supplémentaires sur la présentation des rapports**

Nom et coordonnées du rapporteur

> Amadou SIDIBE, Point Focal Mali Chef Unité des Ressources Génétiques (URG / IER)

Institutions (s) d'affiliation

> Institution: Institut d'Economie Rurale (IER)

## Article 4: Obligations générales

1. Des lois, des règlements, des procédures ou des politiques visant à assurer l'application du Traité sont-ils en vigueur dans votre pays?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

1 A. Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant ces lois, règlements, procédures ou politiques:

>

2. Existe-t-il d'autres lois, règlements, procédures ou politiques en vigueur dans votre pays qui sont applicables aux ressources phytogénétiques?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

2A. Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant ces lois, règlements, procédures ou politiques:

>  La Loi d'Orientation Agricole (LOA) qui trace le cadre d'intervention du secteur rural et accorde une place de choix à la promotion de l'industrie semencière et à la conservation des ressources génétique des plantes comme patrimoine nationale ;

Loi N° 10-023 relative aux semences d'origine végétale votée le 12 juillet 2010 par l'Assemblée Nationale

Décret n° 10-428 du 09 août 2010 fixant les modalités d'application a été signé le 9 août 2010.

Cette loi fixe les règles de gestion, de production de commercialisation et de contrôle de qualité des semences d'origine végétale.

Les règlements technique spécifiques de production et de contrôle de qualité des semences.

Catalogue officiel des espèces et variétés

Touts ceux -ci conforment au Règlemenyts Techniques et Catalogues de la CEDEAO, UEMOA et CILSS

3. Y a-t-il des lois, règlements, procédures ou politiques en vigueur dans votre pays qui doivent être adaptés/harmonisés pour assurer le respect des obligations prévues par le Traité?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

3A. Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les ajustements à apporter et ceux qui sont prévus, le cas échéant:

>

## Article 5: Conservation, prospection, collecte, caractérisation, évaluation et documentation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

4. Une approche intégrée de la prospection, de la conservation et de l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) a-t-elle été encouragée dans votre pays?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

5. Les RPGAA ont-elles fait l'objet d'une prospection et d'un inventaire dans votre pays?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

5A. Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les résultats des prospections effectuées, en précisant les espèces, les sous-espèces et/ou les variétés recensées, y compris celles qui sont potentiellement exploitables:

> En plus des anciennes prospections et collectes réalisées dans les années soixante dix, quatre vingt et quatre vingt dix, d'autres ont été effectués à travers les missions de prospection et également au cours des foires de diversité de semences. Ces collections de base sont conservées à l'IRRI, USDA, IRD, CIRAD, IITA ; ICRISAT.

5B. Si la réponse est « non », veuillez indiquer:

les éventuelles difficultés rencontrées pour procéder à la prospection ou à l'inventaire des RPGAA;

les éventuels plans d'action mis en place en vue d'une prospection ou d'un recensement des RPGAA;

les principales RPGAA qui devraient faire l'objet d'une prospection ou d'un inventaire.

>

6. Votre pays a-t-il recensé des menaces potentielles pour les RPGAA?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

6A. Si la réponse est «oui», veuillez indiquer:

les espèces, les sous-espèces et/ou les variétés qui sont exposées à ces menaces;

l'origine (causes) des menaces recensées;

les éventuelles mesures qui ont été prises pour réduire ou éliminer ces menaces;

les éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces mesures;

> Les variétés de toutes les espèces selon les zones écologiques sont concernées par les menaces d'érosion génétique. Il s'agit essentiellement des variétés / accessions à cycles longs, les mils et sorgho sauvages ; de fonio ; voandzou, maïs. Les principales causes sont la sécheresse, les changements dans les systèmes de culture, le changement climatique etc.

7. La collecte de RPGAA et d'informations pertinentes relatives aux ressources phylogénétiques qui sont en danger ou potentiellement utilisables a-t-elle été encouragée dans votre pays?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

7A. Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés sur les mesures qui ont été prises.

> Les principales mesures prises sont la planification des collectes dans des zones de menace, la duplication des accessions au niveau de Svalbard Vault, l'ICRISAT, USDA, CIRAD ; IRD, la mise en place de banques de gènes, la sensibilisation des communautés rurales.etc.

8. Votre pays a-t-il encouragé ou soutenu les initiatives des agriculteurs et des communautés locales concernant la gestion et la conservation des RPGAA sur les lieux d'exploitation?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

8A. Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés sur les mesures qui ont été prises.

> Sensibilisation des communautés sur les valeurs des variétés locales et connaissances locales associées, la participation des producteurs aux foires de diversité des semences, champs de diversité, banques communautaires de semences et de gènes etc.

9. La conservation in situ des espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées et des plantes sauvages destinées à la production alimentaire a-t-elle été encouragée dans votre pays?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

9A. Si la réponse est «oui», veuillez indiquer si des mesures ont été prises pour.

- Promouvoir la conservation in situ dans les zones protégées  
 Soutenir les initiatives des communautés locales et autochtones

9B. Si des mesures de ce type ont été prises, veuillez donner des renseignements détaillés à leur sujet:

> Les forêts classées, les mises à défense, les foires de diversité de semences, les champs de diversité, les banques communautaires de semences et de gènes.

10. Existe-t-il des collections ex situ de RPGAA dans votre pays?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

10 A. Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements concernant les détenteurs et le contenu de ces collections:

> Principal détenteur est la Banque Nationale de Semences et de Gènes de l'Unité des Ressources Génétiques de l'IER.  
Sorgho :1808  
Mil :510  
Riz bas fond et pluvial :296

Fonio :110  
Maïs :417  
Arachide : 74  
Voandzou : 100  
Niébé :205  
Inventaire des ignames : plus de 100 accessions

11. La mise en place d'un système efficace et durable de conservation ex situ des RPGAA a-t-elle été encouragée dans votre pays?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

11 A. Si la réponse est «oui», veuillez indiquer les mesures qui ont été prises pour promouvoir la conservation ex situ, en particulier celles qui visent à encourager la mise au point et le transfert de technologies à cette fin:

> Achat de congélateurs pour la conservation et réfrigérateurs spécifiques de conservation des semences, sachets aluminium, les soudeuses et la construction d'une banque nationale de semences et de gènes en 2018. Toutes ces actions à travers des financements extérieurs et le gouvernement du Mali.

12. Le maintien de la viabilité, du degré de variation et de l'intégrité génétique des collections ex situ de RPGAA a-t-il fait l'objet d'un suivi dans votre pays?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

12 A. Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés sur les principales conclusions des activités de suivi mises en œuvre:

> Les tests standard de germinations réalisés sur des accessions de base sorgho conservées avant l'obtention des nouveaux congélateurs ont montré que plus de 50% des accessions stockées avaient un pouvoir germinatif moins de 80%.

13. Votre pays a-t-il travaillé avec d'autres Parties contractantes, dans le cadre d'une coopération bilatérale ou régionale, afin de promouvoir la conservation, la prospection, la collecte, la caractérisation, l'évaluation et la documentation des RPGAA?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

13 A. Si la réponse est «oui», veuillez indiquer les Parties contractantes avec lesquelles une collaboration a été établie (autrement que dans le cadre de l'Organe directeur ou en vertu d'autres mécanismes relevant du Traité) et donner, le cas échéant, des renseignements détaillés sur les projets pertinents:

> Zimbabwe dans le cadre du projet conservation in situ des RPGAA de mil, sorgho, niébé et voandzou en zones pré-désertiques.

Burkina Faso et Niger Projet renforcement des capacités des agriculteurs à gérer leurs ressources génétiques des plantes et améliorer leurs conditions de vie et Projet renforcement des systèmes semenciers traditionnels.

Inde, Guatemala :Chaines de valeur des cultures mineures fonio, voandzou et amarantescorchorus changement climatiques et nutrition

## Article 6: Utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

14. Des politiques et des dispositions juridiques sont-elles en place dans votre pays afin de promouvoir l'utilisation durable des RPGAA?

*Please select only one option*

Oui

Non

14 A. Si la réponse est «oui», veuillez indiquer si ces politiques et les dispositions juridiques portent sur les aspects suivants:

- élaboration de politiques agricoles loyales encourageant la mise en place et le maintien de systèmes agricoles diversifiés qui favorisent l'utilisation durable de la diversité biologique agricole et des autres ressources naturelles.
- intensification des travaux de recherche visant à renforcer et à conserver la diversité biologique en maximisant la variation intra- et interspécifique, au profit des agriculteurs
- Promotion, avec la participation des agriculteurs, des activités de sélection visant à renforcer la capacité de mise au point de variétés spécifiquement adaptées aux différentes conditions sociales, économiques et écologiques, y compris dans les zones marginales
- élargissement de la base génétique des plantes cultivées et accroissement de la diversité du matériel génétique mis à la disposition des agriculteurs
- Promotion d'une utilisation accrue des plantes cultivées, des variétés et des espèces sous-utilisées, locales ou adaptées aux conditions locales
- Promotion d'une plus grande utilisation de la diversité des variétés et espèces dans la gestion, la conservation et l'utilisation durable des plantes cultivées sur le lieu d'exploitation, et établissement de liens étroits entre la sélection végétale et le développement agricole
- Examen et ajustement des stratégies de sélection et des réglementations relatives à la mise en vente des variétés et à la distribution des semences

14 B. Si ces politiques et ces dispositions juridiques sont en place, veuillez donner des renseignements détaillés concernant les mesures qui ont été prises et les difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre:

> La Politique de Développement Agricole du Mali (PDA)

La loi d'Orientation Agricole (LOA)

Les actions de révision en cours de la politique semencière du pays et instruments juridiques y afférant (loi, décret d'application, arrêtés)

## Article 7: Engagements nationaux et coopération internationale

15. La conservation, la prospection, la collecte, la caractérisation, l'évaluation, la documentation et l'utilisation durable des RPGAA ont-elles été intégrées dans les programmes et politiques de votre pays?

*Please select only one option*

- Oui
- Non

Si votre réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant l'intégration de ces activités:

- Conservation
- Prospection
- Collecte
- Caractérisation
- Évaluation
- Documentation
- Utilisation durable

Veuillez préciser la nature des programmes et politiques dans lesquels ces activités ont été intégrées:

- Agriculture et développement rural
- Sécurité alimentaire
- Conservation de la biodiversité
- Changement climatique
- Autre

Renseignements supplémentaires:

>

16. Votre pays a-t-il travaillé avec d'autres Parties contractantes, dans le cadre d'une coopération bilatérale ou régionale, sur la conservation et l'utilisation durable des RPGAA?

*Please select only one option*

- Oui
- Non

16 A. Si la réponse est «oui», veuillez indiquer si l'objet de cette coopération est de:

- Renforcer les capacités des pays en développement et des pays en transition en ce qui concerne la conservation et l'utilisation durable des RPGAA
- Renforcer les activités internationales visant à promouvoir la conservation, l'évaluation, la documentation, l'amélioration génétique, la sélection végétale, la multiplication des semences ainsi que le partage, l'accès et l'échange de RPGAA et des informations et technologies appropriées, conformément au Système multilatéral d'accès et de partage des avantages prévu au Traité

16 B. Si, en sus de la coopération établie dans le cadre de l'Organe directeur ou en vertu d'autres mécanismes relevant du Traité, votre pays a travaillé en coopération avec d'autres Parties contractantes, directement ou par l'intermédiaire de la FAO ou d'autres organismes internationaux compétents, veuillez indiquer quelles sont ces Parties contractantes et donner, si possible, des renseignements détaillés concernant les éventuels projets pertinents:

>



## Article 8: Assistance technique

17. Votre pays a-t-il encouragé l'apport aux pays en développement et aux pays en transition d'une assistance technique visant à faciliter l'application du Traité?

*Please select only one option*

- Oui
- Non
- Sans objet

17 A. Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés sur les mesures qui ont été prises:

- Échange d'informations
- Accès aux technologies et transfert de technologie
- Renforcement des capacités

Veuillez développer:

>

18. Votre pays a-t-il bénéficié d'une assistance technique visant à faciliter l'application du Traité?

*Please select only one option*

- Oui
- Non
- Sans objet

18 A. Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés sur l'assistance technique reçue:

- Échange d'informations
- Accès aux technologies et transfert de technologie
- Renforcement des capacités

Veuillez développer:

>

## Article 9: Droits des agriculteurs

19. Sous réserve du droit national et selon qu'il convient, des mesures ont-elles été prises pour protéger et promouvoir les droits des agriculteurs dans votre pays?

*Please select only one option*

- Oui
- Non

19 A. Si la réponse est «oui», veuillez indiquer si les mesures qui ont été prises visaient à assurer:

- La reconnaissance de la contribution considérable que les communautés locales et autochtones et les agriculteurs de toutes les régions du monde apportent et continueront d'apporter à la conservation et à la mise en valeur des ressources phytogénétiques;
- La protection des connaissances traditionnelles présentant un intérêt pour les RPGAA
- Le droit de participer équitablement au partage des avantages découlant de l'utilisation des RPGAA
- Le droit de participer à la prise de décisions, au niveau national, sur les questions relatives à la conservation et à l'utilisation durable des RPGAA
- Les droits quels qu'ils soient qu'ont les agriculteurs de conserver, utiliser, échanger et vendre des semences de ferme et d'autres matériels de multiplication

19B. Si des mesures de ce type ont été prises, veuillez donner des renseignements détaillés concernant ces interventions et les éventuelles difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre:

>

## Article 11: Couverture du Système multilatéral

20. Votre pays a-t-il notifié pour toutes les RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité qui sont gérées et administrées par votre Gouvernement et relèvent du domaine public leur incorporation au Système multilatéral d'accès et de partage des avantages?

*Please select only one option*

- Toutes
- Une partie
- Aucune

20A. Si la réponse est «toutes», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les éventuelles difficultés rencontrées dans l'incorporation au Système multilatéral des RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité:

> Le Pays a ratifié le traité donc toutes les espèces de l'annexe 1 sont concernées par le système multilatéral. La principale difficulté demeure toutes les espèces ne sont pas prises en compte. Pas de problème majeure pour le moment.

20B. Si la réponse est «une partie», veuillez donner des renseignements détaillés concernant:

la mesure dans laquelle les RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité ont été incorporées au Système multilatéral;

Les espèces cultivées qui ont été incorporées au Système multilatéral;

Les difficultés rencontrées lors de l'incorporation des RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité au Système multilatéral:

>

20C. Si la réponse est «Aucune», veuillez indiquer les difficultés rencontrées pour incorporer les RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité au Système multilatéral:

- Absence d'indications pour la détermination et l'incorporation de matériel;
- Pas de banque de gènes nationale;
- Pas de catalogue des RPGAA dans le pays;
- Pas de ressources humaines qualifiées;
- Ressources économiques limitées et besoins en matière de renforcement des capacités;

Autre, veuillez expliquer:

>

21. Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager les personnes physiques et morales relevant de sa juridiction à inclure, dans le Système multilatéral, les RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité qu'elles détiennent?

*Please select only one option*

- Oui
- Non

21A. Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant:

les personnes physiques ou morales relevant de la juridiction de votre pays qui ont inclus, dans le Système multilatéral, des RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité;  
les espèces cultivées qui ont été incluses dans le Système multilatéral par ces personnes; et

les éventuelles difficultés rencontrées par ces personnes dans l'incorporation au Système multilatéral des RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité:

>

21B. Si la réponse est «non», veuillez donner des renseignements détaillés concernant en particulier les éventuelles difficultés rencontrées lorsqu'il s'agissait d'encourager ces personnes à inclure, dans le Système multilatéral, les RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité:

> La principale difficulté demeure l'insuffisance de ressources humaines qualifiées sur la législation sur les RPGAA et le manque de moyens financiers

## Article 12: Accès facilité aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture au sein du Système multilatéral

22. Votre pays a-t-il pris des mesures pour fournir un accès facilité aux RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité, conformément aux conditions énoncées à l'Article 12.4 du Traité?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

22A. Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les mesures qui ont été prises:

> La principale mesure est la ratification du Traité et l'application du SMTA / SMATM et également des conventions simplifiées de transfert de matériel notamment pour des activités de recherche.

22B. Si la réponse est «non», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les éventuelles difficultés rencontrées dans l'octroi d'un accès facilité aux RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité:

>

23. Un accès facilité a-t-il été accordé, dans votre pays, aux RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité, conformément à l'Accord type de transfert de matériel?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

23B. Si la réponse est «non», veuillez donner des renseignements détaillés concernant en particulier les éventuelles difficultés rencontrées s'agissant d'encourager ces personnes à incorporer au Système multilatéral les RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité:

>

24. L'Accord type de transfert de matériel a-t-il été utilisé à titre volontaire, dans votre pays, pour accorder l'accès à des RPGAA non répertoriées à l'Annexe I?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non  
 Non, mais la question est en cours d'examen

25. Le système juridique de votre pays prévoit-il pour les parties aux accords de transfert de matériel la possibilité d'introduire un recours en cas de différend contractuel survenant dans le cadre de ces accords?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

25A. Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les lois, règlements ou procédures applicables:

>

26. Le système juridique de votre pays prévoit-il l'application des décisions arbitrales en cas de différends survenant dans le cadre de l'Accord type?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

26A. Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les lois, règlements ou procédures applicables:

>

27. Votre pays a-t-il accordé un accès facilité aux RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité pour contribuer à la remise en état des systèmes agricoles suite à des situations d'urgence dues à des catastrophes?

*Please select only one option*

Oui

Non

27A. Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant ces situations d'urgence, ainsi que les RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité dont l'accès a été accordé:

>

## Article 13: Partage des avantages dans le Système multilatéral

28. Votre pays a-t-il rendu disponibles toutes les informations relatives aux RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

28A. Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les informations relatives aux RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité qui ont été rendues disponibles:

- Catalogues et inventaires  
 Information sur les technologies  
 Résultats des travaux de recherche scientifique et socioéconomique, y compris la caractérisation, l'évaluation et l'utilisation  
 Autre

29. Votre pays a-t-il accordé ou facilité l'accès aux technologies visant la conservation, la caractérisation, l'évaluation et l'utilisation des RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

29A. Si la réponse est «oui», veuillez indiquer si votre pays:

- A créé des groupes thématiques par plantes cultivées sur l'utilisation des RPGAA, ou participé à leurs travaux  
 A connaissance d'éventuels partenariats établis en son sein dans le domaine de la recherche et du développement et dans le cadre d'entreprises commerciales conjointes, relatifs au matériel reçu par le truchement du Système multilatéral, à la mise en valeur des ressources humaines et à l'accès effectif aux installations de recherche.

Veuillez donner des renseignements détaillés à ce sujet:

>

30. Votre pays a-t-il mis en place des mesures de renforcement des capacités au regard des RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité et/ou bénéficié de telles mesures?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

30A. Si la réponse est «oui», veuillez indiquer si les mesures prises visaient à assurer:

- L'établissement et/ou le renforcement des programmes d'enseignement et de formation scientifiques et techniques relatifs à la conservation et à l'utilisation durable des RPGAA;  
 La mise en place et le renforcement d'installations destinées à la conservation et à l'utilisation durable des RPGAA  
 La recherche scientifique et le renforcement des capacités à mener de tels travaux

30B. Si votre pays a mis en place de telles mesures et/ou en a bénéficié, veuillez donner des renseignements détaillés à ce sujet:

> Renforcement des capacités des productrices et producteurs : 1050 producteurs formés dont 590 femmes (56,20%) et 460 hommes (43,80%) dans le cadre du projet IER /URG CPS PAPAM/FIDA sur la conservation, techniques culturelles de production, conservation et gestion durable des ressources génétiques et mesures d'adaptation face au changement climatique et également le marketing et commercialisation des produits agricoles.

Egalement formation des femmes sur la nutrition, recettes culinaires ; des producteurs et productrices sur les itinéraires techniques de production et conservation des cultures mineures fonio et voandzou et autres avec la participation de plus de 150 personnes dont 30 femmes.

## Article 14: Plan d'action mondial

31. Votre pays s'est-il employé à promouvoir la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?

Please note that this question differs from question 15 as it only concerns Annex I PGRFA and is more specific.

*Please select only one option*

Oui

Non

31A. Si la réponse est «oui», veuillez indiquer si la mise en œuvre du Plan d'action mondial a donné lieu à:

Actions nationales

Coopération internationale;

D'autres actions

Veuillez donner des renseignements détaillés à ce sujet :

>



## **Article 15: Collections ex situ de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture détenues par les Centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et par d'autres institutions internationales**

32. Votre pays a-t-il accordé aux Centres internationaux de recherche agronomique (CIRA) de l'Organisation du Système CGIAR ou à d'autres institutions internationales ayant conclu des accords avec l'Organe directeur du Traité un accès facilité aux RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

32A. Si la réponse est «oui», veuillez indiquer:

à quels CIRA ou autres institutions internationales un accès facilité a été accordé;

le nombre d'accords type de transfert de matériel qui ont été conclus avec chaque CIRA ou autre institution internationale:

> CIRAD un accord ;  
ICRISAT un accord ;  
IITA un accord

32B. Si la réponse est «non», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les éventuelles difficultés rencontrées pour accorder aux CIRA ou à d'autres institutions internationales ayant conclu des accords avec l'Organe directeur du Traité un accès facilité aux RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité:

>

33. Votre pays a-t-il accordé un accès à des RPGAA non répertoriées à l'Annexe I aux CIRA ou à d'autres institutions internationales ayant conclu des accords avec l'Organe directeur du Traité?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

33A. Si la réponse est «oui», veuillez indiquer:

à quels CIRA ou autres institutions internationales un accès a été accordé;

le nombre d'accords de transfert de matériel qui ont été conclus avec chaque CIRA ou autres institutions internationales:

>

33B. Si la réponse est «non», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les éventuelles difficultés rencontrées dans l'octroi, aux CIRA et autres institutions internationales ayant conclu des accords avec l'Organe directeur du Traité, d'un accès à des RPGAA non répertoriées à l'Annexe I:

> Pas de demandes

## Article 16: Les réseaux internationaux de ressources phylogénétiques

34. Votre pays a-t-il mené des activités visant à encourager les institutions gouvernementales, privées, non gouvernementales, de recherche, de sélection ou autres, à participer aux réseaux internationaux sur les ressources phylogénétiques?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

34A. Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les activités mises en œuvre:

> La mise en œuvre des projets Agrobiodiversité du sorgho financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial FFEM impliquant des ONGs AMEDD et GRADECOM, : les institutions de Recherches IER Mali et INERA Burkina Faso et Association des Oreganisations Professionnelles Paysannes 'AOPP) visant des études sur la biodiversité du sorgho. Cohomologation de variété de sorgho.  
Les activités de collecte caractérisation ; formation et de modélisation du projet de sous traitance IMAS financé par Agence Nationale de la Recherche de la France etc avec la participation ONGs AMEDD et GRADECOM, : les institutions de Recherches IER Mali et Association des Oreganisations Professionnelles Paysannes 'AOPP).

## Article 18: Ressources financières

35. Votre pays a-t-il fourni des ressources financières destinées à des activités nationales visant la conservation et l'utilisation durable des RPGAA?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

35A. Si la réponse est «oui», veuillez donner une estimation du montant fourni au cours des cinq dernières années, y compris les ressources de l'État:

>

35B. Veuillez indiquer si votre pays a élaboré une stratégie ou a mis en place des mesures visant à améliorer la disponibilité, la transparence, l'efficacité et l'efficacité de la fourniture des ressources financières destinées à la mise en œuvre du Traité international:

>

36. Votre pays a-t-il fourni des ressources financières destinées à l'application du Traité international?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

36A. Si la réponse est «oui», veuillez si possible donner des informations détaillées sur les voies utilisées et sur le montant de ces ressources financières au cours des 5 dernières années:

>

36B. Voie:

- Bilatérale  
 Régionale  
 Multilatérale

36C. Veuillez donner des renseignements détaillés à ce sujet:

>

37. Votre pays a-t-il reçu des ressources financières destinées à l'application du Traité international?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

37A. Si la réponse est «oui», veuillez si possible donner des informations détaillées sur les voies utilisées et sur le montant de ces ressources financières au cours des 5 dernières années:

>

37B. Voie:

- Bilatérale  
 Régionale  
 Multilatérale

37C. Veuillez donner des renseignements détaillés à ce sujet:

>

## **Observations générales relatives à l'application du Traité international**

38. Veuillez nous faire part, dans le champ ci-après, de tout conseil que vous souhaiteriez donner à la lumière de l'expérience acquise par votre pays dans l'application du Traité:

> L'application du Traité en terme de conservation des RPGAA attire moins de partenaires financiers donc diicultés de financement. Les ressources humaines sont en nombre insuffisant et peu qualifié surtout pour les aspects de loi et de réglementation de la biodiversité.

39. Veuillez nous communiquer, dans le champ ci-après, tout complément d'information susceptible d'offrir une perspective plus large des difficultés rencontrées dans l'application du Traité:

> La principale difficulté demeure l'insuffisance de ressources financières et moins d'opportunités de formation. La communication internet souvent déplorable d'où nécessité d'avoir des facilités à cet effet.

40. Veuillez nous communiquer, dans le champ ci-après, tout complément d'information susceptible d'offrir une perspective plus large des mesures qui pourraient contribuer à promouvoir le respect des obligations découlant du Traité:

> L'initiation et la mise en œuvre des projets sous régionaux, régionaux sur les RPGAA impliquant l'ensemble des acteurs avec les paysans au centre.

## Questions relatives au présent modèle de présentation des rapports

41. Avez-vous eu des difficultés à remplir le présent modèle de présentation des rapports?

*Please select only one option*

Oui

Non

41A. Si la réponse est «oui», veuillez donner des détails sur les difficultés que vous avez rencontrées:

>

41B. Veuillez nous faire part ci-après de toute proposition d'amélioration du modèle de présentation de rapports:

>